



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 SEPTEMBRE 2019

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**05-09-2019-08**

Date de convocation le 28/08/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 11  
Procuration : 1  
Votants : 12

Le cinq septembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

**Procuration** : M. SALEFRANQUE Pascal donne pouvoir à Mme LOQUET Patricia.

**Secrétaire de séance élue** : Mme ETCHART Véronique

### **OBJET : EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE SOCIAL LO SOLAN**

Le Centre Social de Mourenx assure depuis le mois de mars 2018 tous les jeudis une permanence pour accompagner les administrés dans leurs démarches auprès des organismes publics.

Financé dans le cadre de l'innovation sociale par le Conseil Départemental, le projet de maison de service public mobile porté par le Centre Social cherche des financements dans le but de pérenniser l'action sur la commune.

L'association sollicite la commune de Mont pour une subvention à hauteur de 4 500 euros.

Les élus souhaitent une présentation du projet avant de se prononcer sur leur participation.

Le centre social possède aussi le groupement d'alimentation familiale (GAF). L'Épicerie sociale permet à des familles d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène pour un coût à 50 % de leur prix réel. L'économie réalisée permet de régler les difficultés financières ponctuelles ou d'aider à la réalisation d'un projet suivi par le GAF.

Suite à un désengagement de la Caisse d'Allocations Familiales, l'association sollicite la commune de Mont pour une subvention à hauteur de 1 500 euros.

Les élus décident de verser une subvention de 1500 euros afin de participer au financement du groupement d'alimentation familiale.

Oui l'exposé du Maire, et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de verser une subvention de 1500 euros au centre social LO SOLAN dans le cadre du groupement d'alimentation familiale.

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2019

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/09/2019